

## Déclaration préalable au CSE DOGSE du 31 août 2022

Une inflation record de 6,1 % en un an, du jamais-vu depuis 1985, qui ampute le pouvoir d'achat des ménages et donc des salariés d'Orange, en dépit des mesures de soutien public en place ou annoncées.

La situation économique est exceptionnelle, la direction se doit donc de mettre en œuvre au plus vite des mesures exceptionnelles. C'est pourquoi, FOCom a écrit à Christel Heydemann pour exiger :

Du réexamen économique des mesures d'augmentations salariales 2022, compte tenu de l'enveloppe initiale de 2,1 % au sein de la Décision Unique 2022 et du contexte d'inflation.

🖈 Le versement d'un supplément d'intéressement.

Les modalités d'application de la prime de partage de la valeur (ex prime Macron) au sein d'Orange, dans le cadre de la loi du 16 août 2022 pour la protection du pouvoir d'achat.

Nous revendiquons et réaffirmons qu'au-delà du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires est aussi l'augmentation de la part des richesses consacrée au financement de la protection sociale collective (Sécurité sociale, retraites, assurance chômage...) et que le principe de primes ne s'inscrit, lui, que comme un complément ponctuel au salaire de base.

Orange a répondu à « l'appel solennel » du ministre de l'intérieur en mettant en place des mesures exceptionnelles pour permettre aux salariés sapeurs-pompiers volontaires de rejoindre leurs collègues sur le front des incendies. Cet été, ils pourront bénéficier d'un report de congés et de jours d'absence (ASA) supplémentaires.

Pour rappel, « les autorisations d'absence ne peuvent être refusées au sapeur-pompier volontaire que lorsque les nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public s'y opposent ».

Derrière l'effet d'annonce, FOCom s'interroge sur les modalités concrètes de libération de ces salariés et demande qu'elles soient facilitées. Au regard du réchauffement climatique, ces situations dramatiques risquent de se répéter au cours des années à venir et FOCom attend d'Orange une politique incitative afin d'encourager ces engagements.

Nous avons appris qu'une collègue travaillant en UI de la DO Grand Nord-Est avait mis fin à ses jours fin juillet 2022. Ce troisième drame nous renvoie à la crise sociale à France Télécom. Nous n'oublions pas Christophe, notre collègue de l'UIPRM, qui a mis fin à ses jours le 25 mai dernier dans les locaux de l'entreprise à Draguignan, ainsi que notre collègue de Troyes, lui aussi travaillant en UI.

Nos pensées vont une fois encore aux familles et proches (collègues et amis) de nos trois collègues.

Lors du CSEC extraordinaire des 12 et 13 juillet derniers, faisant suite aux suicides de Troyes et de Draguignan, FOCom a obtenu en séance des engagements de la direction tels que l'examen du poids de la sous-traitance en UI, la possibilité de suspendre, voire interrompre, des projets de transformation qui s'avèrent dangereux pour la santé des salariés, des actions immédiates en correction des indicateurs du rapport SECAFI. Concrètement qu'avez-vous fait en DOGSE, afin d'éviter que de tels drames se reproduisent ?

Nous avons appris également que la boutique de Cluses avait été braquée, pour la 3eme fois. Mais cette information aurait dû être communiquée à l'ensemble des membres de notre CSE, ceci n'a pas été fait, pourquoi ? Cette annonce aurait pu nous permettre de demander un CSE extraordinaire, celui-ci aurait pu être demandé dès que les faits ont été connus par les membres du bureau du CSE, il n'en a rien été, faute d'information.

Nous devons débattre en CSE des prestations rentrée scolaire « études supérieures » et Noël enfants et adultes. Une réunion de la commission ASC aurait été plus que nécessaire et nous aurait évité de développer en séance de CSE les propositions de l'ensemble des délégations.